

DÉPARTEMENT GARD  
ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal  
11

Nombre de conseillers en exercice  
10

Convocation : 03 juillet 2017

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON  
DEPARTEMENT DU GARD  
SEANCE DU 06 JUILLET 2017**

-1-

L'an deux mille dix-sept, le six du mois de Juillet à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de RIFKIN Sonia, Maire

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Mesdames RIFKIN Sonia, GREVE Béatrice, BLANC Danielle, ANDRIEU Véronique  
Messieurs : REMEZY Gérard, CORBEL Frédéric, ZANINI Mario, WALKER Maurice  
Absents : Mrs CAMPOS Yvan,  
LEIGNEL Jean-Marie (Procuration donnée à Mr CORBEL Frédéric)

Conformément au code général des collectivités territoriales, Mme GREVE Béatrice est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, approbation du procès-verbal de la réunion du 01 JUIN 2017, les membres du Conseil signent le registre.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**DELIBERATION N° 23-2017**  
**Approuvant le résultat de l'Enquête Publique du ZONAGE d'ASSAINISSEMENT**

Approbation des plans à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 24-2017**  
**Création du grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Notre employée administrative étant éligible, elle nous demande d'accéder à ce poste. Son indice passerait de 352 à 380

L'incidence financière s'établirait :

Salaire brut actuel 629,80€            en net 631,77€

Nouveau salaire brut 656,04€    en net 644,74€.

Approbation pour la création à l'unanimité.

**Diagnostic du Réseau d'Eclairage Public**

Opération mandatée par le SMEG auprès du cabinet ERIBAT.

Le diagnostic sur le réseau d'éclairage public de SAINT JEAN DE CRIEULON est fait dans le cadre d'une action du SMEG axée sur une approche énergétique. Elle s'appuie sur un audit du patrimoine éclairage public afin d'une part, de rationaliser les coûts de fonctionnement, de réduire les consommations en énergie, et d'autre part de proposer aux usagers un éclairage de qualité qui prend en compte le bien-être de l'individu et l'environnement.

L'étude porte sur 81 points lumineux et 5 armoires électriques.

Etat des lieux :

51% luminaires en bon état

48%    "            en état moyen

1%    "            en mauvais état.

Consommation annuelle 2016 : 28.708 KWh soit 3.432 € .

Si nous décidons de remplacer tous les luminaires par des LED, cela générerait une économie de :

- 12.211 KWh

- 1.503€ sur abonnement + consommation

et une réduction de 1,45 tonne de CO<sup>2</sup>,

pour un investissement de 37.450€ subventionné à 70% ou 20 K€ maximum annuellement, par le SMEG.

Sur les 5 armoires électriques que nous détenons,  
3 sont en bon état,  
1 en état moyen  
et 1 en mauvaise état.

Globalement, notre réseau d'éclairage public est en bon état.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de prioriser la mise en conformité des armoires

Coût : 300€

+450€ pour la mise en sécurité,

La mise en place de 2 horloges astronomiques (programmation) pour  
500€ par armoire (2).

Intervention de M. WALKER qui demande si le poteau d'éclairage public situé en haut du chemin des Chênes pourrait être déplacé afin de ne pas gêner l'entrée d'habitation.

### **POINT sur la voirie**

Constat de réfection de la voirie au niveau du carrefour de Canaules sur RD35 à l'entrée du Village. Il reste le marquage à faire (travaux effectués par le Conseil Départemental).

Il est demandé à chacun des membres du conseil de recenser les chemins nécessitant de la réfection, du curage de fossés ou du fauchage. A la suite de ces constatations, des devis seront demandés afin d'effectuer ces travaux comme prévu au budget.

### **POINT sur Lotissement LA BRUISSIÈRE II**

Le lot n°1 : en attente de signature de compromis

Le lot n°8 : réservé

Le lot n°5 : en attente de réservation

Les lots n°2 et n°3 : ont été approchés

Les lots n°6 et n°7 : également approchés.

**Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie**  
**DECISION DU MAIRE PRISE AU VISA DES DELIBERATIONS PORTANT**  
**DELEGATION AUTORISANT A DEFENDRE SUR UN CONTENTIEUX**  
**DETERMINE**

Madame le Maire rappelle la délibération N°26-2014 du 10 avril 2014 et donne lecture de sa décision. Madame le Maire donne lecture de sa décision du 01 juin 2017 visée par la Sous-Préfecture du Vigan le 06 juin 2017 consistant à confier au Cabinet d'Avocats Margall, cabinet proposé par l'assurance de la mairie, la défense des droits et intérêt de la commune devant le Tribunal Administratif de Nîmes suite à la procédure engagée par des habitants contestant le montant de leur facture de PFAC. Madame le Maire informe que dans le cas où le requérant serait débouté, les frais de justice lui seront imputés.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Le ramassage d'été des OM aura lieu 2 fois par semaine à compter du 17 juillet et jusqu' au 26 août 2017.
- L'apéritif du 14 juillet se déroulera comme les années précédentes devant le foyer à partir de 11h 30.
- **FETE VOTIVE**

Très bon retour de la part de l'ensemble des habitants du village sur l'ambiance et l'organisation de la fête.  
Nous félicitons les membres du Sourire du Crieulon pour leur sens des responsabilités lors de cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

